



## Une mère vide le compte de ses enfants à la mort de son mari

Par **combi**, le **25/03/2014** à **14:06**

bonjour

Mon frère a mis fin à ces jours il y a 10 ans et avait ouvert pour ses 2 enfants un compte.

leur mère a mis son fils dehors à 16 ans et sa fille de 21 ans est parti il y a un an.

il avait chacun un compte dans une banque que leur mère à vidé ou pratiquement.

quel recourt ont ses enfants sachant que la mère ne veut rien entendre.

merci pour vos réponses.

cordialement

sb

Par **Pingouin63**, le **25/03/2014** à **15:00**

Bonjour,

Si le compte était au nom des parents, les enfants ne peuvent rien faire.

Si les comptes étaient à leurs noms mais avec une procuration pour les parents, c'est à peu

près pareil.

Bonne journée.

Par **Marion3**, le **25/03/2014** à **18:06**

Bonjour,

Dans la mesure où le fils n'a que 16 ans, la mère n'a aucun droit de mettre son fils dehors !!!

Qu'il aille à la Gendarmerie et parle en même temps du compte ...

Même si la mère a eu la possibilité de prendre l'argent sur le compte, son attitude sera du plus mauvais avis vis-à-vis de la gendarmerie qui risque de se retourner contre elle.

Cdt